

Rencontrer des personnes immigrantes analphabètes ou peu scolarisées peut sembler banal pour la majorité des gens, tant est ancrée la croyance en un Canada compatissant à tous les malheurs du monde. Mais celui ou celle qui connaît la politique d'immigration peut se poser beaucoup de questions : comment ces personnes ont-elles pu immigrer au Canada ? Est-ce qu'elles sont installées de longue date et arrivées à une époque où les critères d'admission étaient moins stricts ? Sinon, comment sont-elles passées à travers les mailles serrées du filet ?

LES PERSONNES IMMIGRANTES ET L'ALPHABÉTISATION POPULAIRE

Liliane Rajaonina

On sait que les personnes analphabètes ont de la difficulté à participer à la vie économique et sociale, mais si elles sont dans leur pays, au moins elles en parlent la langue, en connaissent la culture et les codes de communication. Rien de tel pour les personnes immigrantes analphabètes, qui ont tout à réapprendre. Comment se débrouillent-elles pour survivre en territoire inconnu, sans qualification professionnelle ni soutien de leur communauté de base ? Et au bout de combien de temps arrivent-elles à s'intégrer à la société d'accueil ?

Le premier service d'intégration offert aux nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes est la francisation, c'est-à-dire l'apprentissage du français fonctionnel pour pouvoir communiquer dans la vie courante. Parmi ceux et celles qui s'inscrivent dans les groupes d'alphabétisation et les groupes communautaires, la plupart sont déjà passés par les Centres d'orientation et de formation pour les immigrants (COFI).

Si l'on a une idée assez précise des méthodes d'alphabétisation en langue maternelle, il est plus difficile d'imaginer comment enseigner les rudiments de la langue française à des allophones analphabètes dans leur propre langue et encore plus lorsqu'il s'agit d'un groupe multilingue. Comment cela se passe-t-il dans les groupes d'alphabétisation populaire ? Quelles sont les méthodes utilisées ? Les personnes immigrantes ont-elles des difficultés d'apprentissage spécifiques ? Quel est l'impact de leur présence dans les groupes, qu'y apportent-elles et en quoi l'alphabétisation populaire contribue-t-elle à leur intégration ?

Au moment où la loi sur l'immigration et le programme de francisation sont en cours de modification et que de plus en plus de groupes d'alphabétisation reçoivent des demandes d'inscription de la part de personnes immigrantes, il est utile de faire le point sur la situation.

Le terme d'immigrant ou d'immigrante peut prêter à confusion, car il est souvent utilisé pour désigner toute personne d'origine étrangère et plus particulièrement les membres des minorités visibles. Pour faciliter la lecture du présent dossier, il est utile de préciser le sens de certains termes utilisés dans le milieu de l'immigration.

- Immigrant ou immigrante : toute personne qui vient s'établir au Canada en tant que résidente permanente.
- Résident permanent ou résidente permanente : personne qui a obtenu l'autorisation d'entrer et de résider au Canada, mais qui n'a pas encore la citoyenneté canadienne. Cette personne peut déposer une demande de citoyenneté au bout de trois ans de résidence effective au Canada.
- Revendicateur ou revendicatrice du statut de réfugié : personne qui est arrivée au Canada et qui y demande l'asile. C'est la Commission de l'immigration sur le statut des réfugiés (CISR) qui examine la demande. Les délais moyens d'attente de la décision varient beaucoup selon les sources : de 6 à 8 mois selon les données officielles, de 12 à 24 mois d'après les intervenants et intervenantes. Cependant, comme des dossiers non traités se sont accumulés au fil des années et que la CISR traite en priorité les nouvelles demandes, il arrive que des revendicateurs et revendicatrices attendent pendant des années.
- Réfugié ou réfugiée : personne dont la revendication a été reconnue comme légitime (au sens de la convention de Genève) par la Commission de l'immigration sur le statut des réfugiés (CISR) et qui s'est vu accorder le droit de demeurer au Canada. Cette personne peut faire une demande de résidence permanente dès la reconnaissance de son statut. Comme tout résident permanent, elle peut ensuite déposer une demande de citoyenneté.

IMMIGRER

au Canada quand on est analphabète

Le Canada a une excellente réputation relativement à l'accueil des personnes immigrantes et de celles qui demandent l'asile. Mais lorsqu'on étudie de près l'histoire de l'immigration, on s'aperçoit que les pratiques n'ont pas toujours été à la hauteur d'une telle réputation.

Liliane Rajaonina

Des indésirables

Au XIX^e siècle, le Canada n'avait pas de politique en matière d'immigration. Le pays était vaste et sous-peuplé et avait besoin d'une population importante pour soutenir la croissance de son économie. Il fallait une main-d'œuvre abondante, non qualifiée et bon marché, d'abord pour le travail agricole et, plus tard, avec l'expansion de l'industrie, pour la construction des chemins de fer et le travail dans les mines et les manufactures. Seules les personnes handicapées ou incapables de se prendre en charge étaient refusées. Toute personne originaire de l'Europe ou des États-Unis (de race blanche), apte au travail et jugée peu susceptible de nuire aux intérêts du Canada, était la bienvenue. Les Noirs, les Asiatiques et les Juifs figuraient au bas de la liste de préférence établie par les autorités d'immigration, et étaient susceptibles d'être admis seulement pour des raisons d'impératifs économiques¹.

L'arrivée massive d'immigrants et d'immigrantes de diverses origines au tournant du siècle provoqua de vives controverses dans différents milieux. Les gens d'affaires se réjouissaient de cette importante réserve de main-d'œuvre qui leur permettait de garder de bas niveaux de salaires alors que les travailleurs et travailleuses se plaignaient de la situation. La diversité linguistique et culturelle des nouveaux arrivants alarmait aussi bon nombre de personnes qui craignaient que le tissu intellectuel et moral du pays ne soit endommagé par une importation sans contrôle de personnes de races « inférieures² ».



C'est à partir des lois sur l'immigration de 1906 et de 1910 que les critères d'admission deviennent plus stricts et que l'on commence à désigner explicitement les indésirables, notamment les fous, les infirmes, les indigents et les prostituées. De plus, la loi laisse toute latitude au gouvernement d'ajuster la politique aux changements économiques, politiques et sociaux, selon les intérêts du pays.

Dans les amendements à la loi de 1919, les personnes analphabètes figurent sur la liste des indésirables, aux côtés des malades mentaux, des alcooliques, des criminels et des personnes coupables d'espionnage ou de trahison. C'est la première fois que le niveau d'instruction apparaît comme critère de sélection et comme motif de discrimination à l'entrée au Canada. Mais bientôt, au fur et à mesure de l'évolution des technologies de production, il s'agira non seulement d'instruction mais aussi de compétence professionnelle.

Dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale et durant ce que l'on a appelé les trente glorieuses, l'économie des pays occidentaux connaît une prospérité économique sans précédent

Les Européens ne sont plus candidats à l'immigration, devant eux-mêmes faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Voyant se tarir ses sources traditionnelles d'immigrants et d'immigrantes, le Canada, ayant plus que jamais besoin de main-d'œuvre, doit se tourner vers d'autres pays. L'idéal d'homogénéité doit céder le pas au réalisme économique et, au cours des années 1960 et 1970, se dessine un consensus pour une politique d'immigration moins restrictive, qui se concrétise dans la loi de 1976 avec son système de points. Si elle met fin aux critères d'admission basés sur la race, la nouvelle loi introduit d'autres types de discriminations. En effet, les immigrants et immigrantes sont désormais sélectionnés au moyen d'un système de points permettant de juger de leur capacité à s'établir avec succès au Canada. Parmi ces points, le niveau d'instruction et la formation ont un poids déterminant, ce qui a pour effet de fermer les portes aux personnes immigrantes peu scolarisées ou analphabètes, dont un grand nombre sont originaires des pays dits en voie de développement. D'autres critères comme la connaissance du français et (ou) de l'anglais ainsi que la maîtrise d'une profession en demande au Canada constituent des obstacles supplémentaires.

C'est à partir des lois sur l'immigration de 1906 et de 1910 que les critères d'admission deviennent plus stricts et que l'on commence à désigner explicitement les indésirables. Dans les amendements à la loi de 1919, les personnes analphabètes figurent sur cette liste d'indésirables, aux côtés des malades mentaux, des alcooliques, des criminels et des personnes coupables d'espionnage ou de trahison.

Des personnes réfugiées et parrainées

S'il est pratiquement impossible pour les personnes peu scolarisées d'être acceptées au Canada depuis la fin des années 1970, les immigrants et immigrantes qui sont déjà installés peuvent parrainer leurs proches dans le cadre du programme de réunification familiale, sans que ceux-ci aient à subir de sélection. Une partie importante des personnes immigrantes analphabètes ou peu scolarisées sont entrées au Canada grâce à ce programme.

Avant les années 1970, le Canada accueille des personnes réfugiées sans avoir de politique claire en la matière, en fonctionnant un peu selon la même logique que pour la sélection des immigrants et immigrantes : sont reçus ceux et celles qui, de par leur pays d'origine, leur

Dans mon pays, j'ai étudié dans ma langue, je n'ai pas beaucoup étudié en français. On avait peur des instituteurs. On frappait beaucoup les enfants à l'école, j'ai encore des traces de coups sur mes bras. On ne voulait plus aller à l'école. Et puis mes parents n'ont pas été à l'école et j'ai aidé ma mère dans le commerce. »

Sylla, participante du CEDA

Elle n'a jamais aimé l'école, s'est mise à travailler et a pris goût à l'argent. Elle a par la suite essayé de suivre des cours de coiffure, de cuisine, mais les a abandonnés. Lorsqu'elle a eu sa fille, elle a terminé un cours d'auxiliaire

infirmière. Ce qu'elle a trouvé arrivant au Québec, c'est de ne pas pouvoir travailler et s'informer, faute de connaître le français. Le froid aussi s'est mis de la partie !

Il n'a pas fréquenté l'école primaire ni secondaire. Aucun de ses frères n'a pu y aller, sauf le dernier. Ses parents n'avaient pas les moyens financiers d'envoyer leurs enfants à l'école, de leur payer des vêtements, des livres et des crayons. Ses parents avaient besoin de lut pour travailler la terre qui les nourrissait.

Commentaire d'une animatrice de La Jarnigoine à l'endroit d'une participante et d'un participant uruguayens

culture et leurs capacités, sont jugés susceptibles de s'intégrer harmonieusement à la société d'accueil et de s'établir avec succès au pays, et les autorités d'immigration disposent d'un pouvoir de décision quasi discrétionnaire à cet égard. En signant la Convention et le Protocole des Nations Unies relatifs au statut des réfugiés (convention de Genève) en 1969, le Canada s'engage à accueillir les demandeurs d'asile reconnus comme des personnes réfugiées au sens de la convention. Si les revendicateurs et revendicatrices du statut de réfugié ne sont pas évalués en fonction du système de points, il n'en demeure pas moins que la capacité de s'adapter avec succès au Canada, c'est-à-dire le niveau de scolarité, les compétences professionnelles et les connaissances linguistiques, peut être prise en considération. Mais, que ce soit pour les personnes en attente dans les camps de réfugiés ou celles qui demandent l'asile à leur arrivée au pays, le critère le plus important reste le besoin d'être réétablies dans un pays d'accueil en raison de la crainte de la persécution dans leur propre pays. C'est donc en tant que réfugiées

que la plupart des personnes analphabètes ou peu scolarisées ont pu entrer au Canada. Et avec l'arrivée des *Boat-people* à la fin des années 1970, de plus en plus de personnes réfugiées frappent à la porte du Canada, en raison des nombreux désordres politiques et économiques dans tous les coins de la planète.

Les données de l'enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes³ reflètent bien cette dualité de la politique d'immigration canadienne : contrairement aux autres pays participants où l'on trouve plus d'immigrants et d'immigrantes au niveau le moins élevé d'alphabétisation, le Canada en compte, toutes proportions gardées, un nombre également important aux niveaux le plus bas et le plus élevé.

Depuis une dizaine d'années, le Québec reçoit environ 40 % de l'ensemble des personnes qui revendiquent le statut de réfugié au Canada⁴, le reste se répartissant pour l'essentiel entre l'Ontario et la Colombie-Britannique (Toronto et Vancouver sont aussi les villes qui attirent le plus d'immigrants et d'immigrantes). Le fort pourcentage de revendicateurs

et revendicatrices du statut de réfugié qui arrivent à Montréal s'explique en partie par le nombre de pays francophones ayant connu des crises graves ces dernières années. Pour ce qui est des autres motifs, personne n'est vraiment en mesure de les déterminer.

Des gens venus du Sud

La plupart des personnes réfugiées sont originaires des pays pauvres où plus de la moitié de la population a moins de 25 ans. Le budget de l'éducation ne suffit pas à scolariser tous les enfants d'âge scolaire. Il n'y a pas assez d'écoles, surtout en milieu rural, les moyens de transport sont rares ou trop chers, et les élèves doivent marcher de longues heures chaque jour pour pouvoir étudier. En milieu urbain, les classes sont surchargées et peu propices à l'apprentissage.

La population de ces pays est encore à majorité rurale, et l'agriculture peu mécanisée. À moins d'être convaincus des bénéfices matériels de l'instruction, ce qui est difficile étant donné les taux de chômage, les parents, en général peu scolarisés eux-mêmes, préfèrent que leurs enfants les aident dans les travaux des champs ou entrent en apprentissage au lieu de perdre leur temps à l'école.

Bien que l'instruction soit en principe ouverte à tous, il existe une discrimination de fait contre les femmes. Dans de nombreux pays, c'est encore l'éducation des garçons qui est privilégiée et si, faute d'argent, une famille ne peut pas payer des études pour tous les enfants, ce sont les petites filles qui sont sacrifiées, peu importe leurs capacités.

Depuis plusieurs décennies, les activités d'alphabétisation font partie intégrante des programmes de développement financés par les Nations Unies. Mais, mis à part le cas de quelques pays, en particulier Cuba dont la réussite a été exceptionnelle, les résultats obtenus ne sont pas significatifs et restent fragiles, entre autres à cause de l'inefficacité des activités de post-alphabétisation. Les taux d'analphabétisme ne semblent guère diminuer parce que, d'une part, les progrès sont lents et

C'est donc en tant que réfugiées que la plupart des personnes analphabètes ou peu scolarisées ont pu entrer au Canada.

d'autre part, parce que la croissance de la population est forte. Selon l'*Annuaire statistique de l'Unesco*, en 1999, ces taux variaient de 60 à 80 % dans de nombreux pays d'Afrique, de 10 à 60 % en Asie et de 10 à 30 % en Amérique latine.

Enfin, les désordres économiques et politiques, les conflits régionaux et les guerres civiles qui sévissent dans de nombreuses parties du monde ne font qu'ajouter à la confusion, en forçant la population à se déplacer, la plupart des gens aboutissant dans des camps de réfugiés parfois pour de longues années. Ainsi, certains enfants nés dans les camps deviennent adultes sans avoir connu autre chose que cette vie précaire, et seulement un petit nombre d'entre eux sont réétablis dans des pays capables de leur offrir des possibilités de vie et d'éducation décentes.

Pour en savoir plus :

KELLEY, N., et M. TREBILCOCK. *The Making of the Mosaic, a History of Canadian Immigration Policy*, University of Toronto Press Incorporated, 1998, 621 p.

1. KELLEY, N., et M. TREBILCOCK. *The Making of the Mosaic, a History of Canadian Immigration Policy*, University of Toronto Press Incorporated, 1998, p. 442.

2. *Ibid.*, p. 134.

3. OCDE et STATISTIQUE CANADA. *Littératie, économie et société: résultats de la première enquête internationale de l'alphabétisation des adultes*, 1993.

4. MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Rapport annuel 1997-1998*, Sainte-Foy, Les publications du Québec, 1999, p. 48.